

Plateforme électorale cantonale de l'UDC Genève

Grand Conseil: législature 2013 - 2018



Grand Conseil 2013 - 2018



Sommaire

Immigration	3
S'intégrer ou partir. Immigration choisie plutôt qu'immigration subie	3
Sécurité	5
Sans sécurité, pas de prospérité. Protéger la population, pas les malfaiteurs	5
Finances	11
Etablir des budgets réalistes, fondés sur les recettes	11
Transports	14
Faire sauter les bouchons !	14
Aménagement	17
Aménager le cadre de vie dans le respect des habitants.....	17
Environnement	21
Admettre les limites de notre territoire et de ses ressources pour offrir un environnement sain à notre population	21
Logement	23
Freiner l'immigration pour briser le cercle vicieux.	23
Famille	25
«Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?» (J.F. Marmontel).....	25
Social	27
Garantir le financement des institutions sociales.	27
Economie/Emploi	29
Soutenir les entreprises et maintenir les emplois : une priorité pour Genève.....	29
Ecole/Formation	31
Offrir un enseignement de qualité, c'est maximiser les chances de nos enfants de s'insérer dans le monde de travail.	31
Santé	33
Enrayer la hausse des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie	33
Sport	34
Le sport est indispensable à la cohésion sociale et à la formation de la personnalité, il contribue à améliorer notre santé.....	34
Culture	35
La politique culturelle de l'Etat ne peut qu'avoir un caractère supplétif	35

Immigration

S'intégrer ou partir. Immigration choisie plutôt qu'immigration subie

Le nombre d'habitants du canton a augmenté de plus de 4'600 unités par an entre 2000 et 2011 principalement à cause d'une immigration qui trouve sa source dans les **accords bilatéraux**, autorisant une libre circulation, que seule l'UDC a combattus.

Nous payons le prix de cette politique qui permet à de nombreux étrangers de s'implanter et de travailler à Genève. Aujourd'hui 50% des chômeurs sont étrangers. Il faut savoir que **chaque pourcent d'immigration supplémentaire** en région genevoise **aggrave la cherté des logements** à hauteur de 3,5%. Depuis 2005, les loyers genevois ont progressé de 22,7%. Conséquence de la volonté politique de privilégier les étrangers sur nos concitoyens, plus de 15'000 suisses ont quitté le canton de Genève entre 2007 et 2011.

Le **chômage augmente** et Genève reste la lanterne rouge car les emplois créés par l'économie genevoise profitent aux immigrants et aux frontaliers de nationalité étrangère.

Il faut encore prendre en compte la présence de 15'000 clandestins qui occupent des logements et travaillent au noir avec la bienveillance de nos autorités refusent de se conformer au droit fédéral des étrangers. Interpellé par l'UDC, **le Conseil d'Etat a répondu qu'il n'entendait pas lutter contre le travail clandestin**. La non-application de la loi fédérale sur les étrangers par Genève donne ainsi aux clandestins l'impression que leur présence est tolérée.

L'UDC exige plus de rigueur dans les **naturalisations**. Elles ne devraient être possibles qu'au terme d'un processus d'intégration pour les personnes respectant les valeurs de la société suisse et qui n'émargent ni à l'AI ni à l'aide sociale.

L'UDC :

- **Veut un quota limité de migrants pour Genève**
- Veut créer une brigade de la police spécialement affectée à la lutte contre le séjour illégal et le travail clandestin ;
- Exige la mise en œuvre de l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers ;
- Demande un centre de détention administratif à l'aéroport ;
- Exige la suppression de toute subvention aux organismes prenant en charge les clandestins ou les requérants d'asile déboutés ;
- Dit **non** à la régularisation des clandestins !
- Exige des candidats à la naturalisation une déclaration formelle de loyauté à la Constitution fédérale et au régime légal suisse ; ainsi que le suivi d'un cours d'intégration. L'obtention de la nationalité ne doit pas être plus facile que l'obtention d'un permis de pêche !
- S'oppose à l'ouverture du marché du travail aux personnes sans-papiers ou sans autorisation de séjour valable ;
- Encourage une immigration choisie basée sur les besoins du tissu économique cantonal ;
- S'oppose au droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau cantonal et d'éligibilité au niveau communal ;
- Demande le renvoi effectif de toute personne dépourvue d'autorisation de séjour ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **R 626 « Apprentis sans papiers: l'Etat ne doit pas se mettre hors la loi ! »** invite le Conseil d'Etat à ne pas se mettre hors la loi dans le dossier des apprentis sans papiers. Le groupe UDC insiste sur l'importance du respect du droit fédéral et réagit à l'initiative de sept communes qui ont demandé au Conseil d'Etat « d'assouplir sa pratique » en matière d'apprentis sans papiers <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00626.pdf> résolution déposée 11 juin 2010 ; adoptée par le Grand Conseil le 18 mars 2011.
- **M 1943 « demandant au Conseil d'Etat d'assainir la situation en matière de séjour illégal »** invite le Conseil d'Etat à une application résolument plus stricte de la loi fédérale sur les étrangers et de la loi sur le travail au noir. Le canton de Genève, qui présente une dette de quelques 12 milliards de francs, se voit privé de l'impôt de milliers de personnes qui profitent non seulement de l'école publique, mais également des soins médicaux délivrés gratuitement par les HUG. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01943.pdf> déposée le 25 mars 2010 ; rejetée le 18 juin 2010.
- **M 1927 « pour la création d'un centre de rétention administrative permettant d'appliquer l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière »** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01927.pdf> déposée le 26 novembre 2009 ; sera retirée suite au surplus de places de rétention.
- **M 2008 « pour l'inscription d'une ligne au budget 2012 permettant la création de 1000 nouvelles places de détention administrative »** Genève souffre d'une criminalité transfrontalière multipliée par les effets du traité de Schengen. Canton le plus criminogène de Suisse et destination privilégiée pour des milliers de personnes en situation irrégulière, Genève est paradoxalement celui le plus pauvrement équipé en infrastructures de détention administrative. Cette motion demande l'inscription d'une ligne au budget 2012 afin de doter le canton de Genève d'un nombre de places de détention administrative permettant d'assurer le respect du nouvel art. 121 Cst féd. (renvoi des criminels étrangers) ainsi que les dispositions actuelles du droit des étrangers. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02008.pdf> déposée le 29 mars 2011 ; rejetée le 1^{er} septembre 2011.
- **M 1970 « Le respect du droit, ça change la vie. Halte à la prostitution des enfants, à la mendicité et aux cambriolages : renvoyons les Roms et autres populations errantes en situation irrégulière ! »** exige l'application du droit fédéral à Genève et le renvoi effectif du territoire des populations errantes qui le squattent avec la bienveillance de nos autorités. Le groupe UDC veut mettre fin à la prostitution des enfants des Roms, à la mendicité des enfants des Roms et aux cambriolages effectués par des enfants exploités. Une seule solution, humaine et légale : renvoyer les Roms et autres populations errantes en situation irrégulière, comme le droit suisse le permet et le demande <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01970.pdf> déposée le 15 septembre 2010 ; rejetée le 10 juin 2011
- **PL 10990 « Intégrons les étrangers dont le séjour est légal et durable »** La loi fédérale sur les étrangers prévoit que l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle (art. 4, al. 2). A la différence de la loi fédérale, la loi cantonale (LIEtr) ne mentionne pas explicitement que l'intégration des étrangers concerne les personnes dont le séjour est légal et durable. Pour ces raisons, le projet de loi propose de coordonner notre loi cantonale avec la loi fédérale, en précisant que les étrangers dont le séjour est temporaire ou illégal n'ont pas vocation à être intégrés à Genève et en Suisse. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10990.pdf> déposé le 8 juin 2012 ; renvoyé à la commission des Droits de l'homme

Sécurité

Sans sécurité, pas de prospérité. Protéger la population, pas les malfaiteurs

Sans sécurité, on ne peut pas garantir ses propres besoins vitaux (alimentation, logement, travail, descendance). C'est un besoin fondamental et prioritaire dans le cadre d'un développement durable. Pour garantir la sécurité de la population, l'UDC estime que l'obligation de servir doit être maintenue et élargie à la sécurité militaire et civile. L'obligation de servir est un devoir citoyen et doit le rester. Les journées d'information doivent être élargies aux hommes et aux femmes.

Pour rappel, depuis 1987, Genève bénéficie de l'appui au quotidien de l'armée (notamment renforcement du contrôle frontalier). De plus, aucun des grands événements internationaux (sportifs, conférences) ne peut avoir lieu sans le soutien de l'armée (appui logistique).

La suppression de l'obligation de servir entraînera la fin du service civil et par voie de conséquence les appuis dont bénéficient les établissements publics (EMS, hôpital...). Leur remplacement engendrera des frais insurmontables pour ces derniers.

Genève connaît **le taux de criminalité le plus élevé de Suisse à cause des accords de Schengen**. Il ne s'écoule pas un jour sans que les médias ne rendent compte de vols, de bagarres, de trafics de stupéfiants, de rixes, de braquages. Tout le monde connaît une personne dans son entourage ayant été victime de la **déferlante de criminalité**.

Entre 2010 et 2011, les **infractions au code pénal ont progressé** de 17,6%. Plus spécifiquement, les vols à la tire ont progressé de 43% et les cambriolages de 17%. Les mois d'été connaissent des pics de cambriolages d'appartement, comme en juillet 2011, avec près de 700 cambriolages. C'est **sept fois plus de cambriolages qu'en juin 2007**. Les bandes de cambrioleurs voient en Genève un Eldorado.

Alors que la situation se dégrade, **le Conseil d'Etat reste passif** et laisse pourrir la sécurité dans notre canton. L'initiative pour le renvoi des criminels étrangers, votée par le peuple, n'est toujours pas appliquée, elle est même combattue par nos autorités genevoises !

Des quartiers entiers sont devenus le terrain de jeu des voyous, des **zones de non droit**. Les **dealers africains et maghrébins** ont colonisé le quartier des Pâquis. Souvent relâchés au lendemain de leur arrestation, les dealers ne craignent plus la police et la justice. Le trafic de stupéfiants s'est même étendu à d'autres quartiers, comme Plainpalais. Genève est devenue le supermarché de la drogue. Avec le **Quai 9**, de nombreux **toxicomanes étrangers** viennent s'approvisionner dans notre canton.

Les **mendiants** s'installent à Genève. Ils transforment nos parcs publics et nos espaces verts en véritables dépotoirs à ciel ouvert. Pour l'image de la Genève internationale et touristique l'effet est des plus désastreux. Entre 2008 et 2012, le nombre de mendiants a progressé de 40 à 300.

Dans ce contexte, comment confier les rênes de la sécurité à des magistrats issus de partis favorables aux **accords de Schengen**, à l'origine de ce désastre sécuritaire? Accords que seule l'UDC a combattus.

Non à la prévention, oui à la dissuasion. L'argent manque, les places de prison coûtent cher. Genève va encore déboursier près d'un demi-milliard pour construire des places de détention (35 millions pour Cento Rapido en 2011 ; 109 millions pour Curabilis pour 2013 ; 315 millions Brenaz II pour 2017). Le tout pour passer de 561 à 1019 places de détention et alors que 90% de ceux qui les occupent sont étrangers. Le système carcéral à Genève est un centre de remise en forme, une place de détention coûte 485 francs par jour et par détenu. Pour l'UDC, il faut accélérer les procédures, traiter les dossiers plus rapidement, appliquer la détention administrative, renvoyer les criminels chez eux.

L'UDC :

- Exige le renvoi des criminels étrangers
- Veut le maintien de l'obligation de servir qui est un devoir citoyen ;
- Veut restituer à la police sa vocation première, consistant à assurer la sécurité de la population, qui doit passer avant son rôle de verbalisation d'infractions mineures au stationnement ;
- Exige une réorganisation du corps de police en soutenant notamment l'intégration des corps de police communaux dans un dispositif de sécurité cantonal ;
- Exige une augmentation du nombre de policiers ;
- Demande une mutualisation intercantonale des moyens pour une rationalisation des coûts en matière de formation et d'incarcération notamment
- Demande une hiérarchisation des missions prioritaires de la police dans la loi, que l'on fixe des objectifs clairs de prestations et que l'on surveille la réalisation de ces objectifs ;
- Demande l'application des mesures de contraintes prévues par le droit fédéral ;
- Demande le déplacement des centres d'accueil de requérants d'asile hors des agglomérations ;
- Demande le renforcement de la chaîne pénale et le soutien à l'action de la police ;
- Soutient l'augmentation de l'âge d'entrée dans la police ou comme gardiens de prisons (texte déjà proposé mais toujours pas voté en commission) ;
- Exige le maintien des contrôles aux frontières et le renforcement du nombre de gardes-frontière ;
- Exige le maintien de l'art. 11 A de la loi pénale genevoise réprimant la mendicité, au besoin l'UDC déposera un référendum;
- Veut que les devoirs des gens du voyage rejoignent les obligations des populations résidentes ;
- Demande une généralisation de la mise en place des caméras de surveillance lorsque la situation l'exige, dans le respect de la sphère privée ;
- Propose la création d'un corps cantonal de sapeurs-pompiers volontaires
- Entend créer un corps de réservistes de retraités de la gendarmerie (p.ex. pour l'encadrement d'événements sportifs ou pour les actions d'information et de sensibilisation)

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **M 1988 « Radars en surnombre, radars Big Brother et autres gadgets à fric : Assez, disent les automobilistes vaches à lait ! »** demande l'utilisation des radars à des fins de sécurité routière uniquement et le démantèlement des radars espions, à l'affût de la moindre infraction des automobilistes pour rapporter toujours plus de liquidités à l'Etat. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01988.pdf> déposée le 2 décembre 2010 ; rejetée le 10 juin 2011
- **PL 10706 modifiant la loi sur la police (LPol) (F 1 05)** (Effectif minimum et maximum dans la gendarmerie) <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10706.pdf> déposé le 23 août 2010 ; renvoyé à la commission judiciaire et de la police
- **R 630 pour une augmentation des effectifs de la gendarmerie de 500 personnes** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00630.pdf> déposée le 23 août 2010 ; renvoyée à la commission judiciaire et de la police ;
- **R 622 « Surpopulation carcérale : Surélevons au plus vite l'établissement de détention de la Brenaz ! »** La R 622 invite le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour permettre au plus vite la réalisation d'un deuxième étage à la prison de la Brenaz dans le but d'obtenir une trentaine de places de détention supplémentaires. D'un point de vue technique, cette surélévation est parfaitement possible puisque prévue dans la conception initiale du projet « La Brenaz ». <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00622.pdf> déposée le 11 mai 2010 ; retirée le 23 septembre 2011 suite au changement d'affectation de la Brenaz.
- **M 1973 « Transférons de la prison préventive de Champ-Dollon vers d'autres prisons les détenus en exécution de peine ! »** La motion demande le transfert vers d'autres prisons suisses des détenus en exécution de peine à la prison préventive de Champ-Dollon, laquelle est prévue pour purger des peines de 3 mois au plus. Or, une part importante des détenus de cet établissement est en exécution de peine et y effectue des séjours prolongés <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01973.pdf> déposée le 28 septembre 2010 ; motion rejetée le 10 juin 2011.
- **PL 10961 Pas de cadeaux aux criminels étrangers avec le fonds drogue !** Ce PL modifie l'affectation de la moitié du fonds drogue actuellement utilisée pour offrir une prime aux criminels étrangers via le « projet Maghreb ». En lieu et place, l'UDC demande que cette partie du fonds contribue à la création de places de détention administrative <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10961.pdf> déposée le 12 avril 2012 ; renvoyé à la commission des finances.
- **R 607 « face au tourisme du crime, la réintroduction des contrôles systématiques à nos frontières s'impose ! »** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00607.pdf> déposée le 19 avril 2010 ; rejetée le 1^{er} septembre 2011.
- **M 2015 « demandant l'affectation des gardes-frontière de l'aéroport aux frontières extérieures du canton »** demande à ce que les gardes-frontière retirés du terrain pour être affectés à l'aéroport aux fins de tamponner les passeports des passagers venant de pays hors Schengen soient à nouveau présents sur le terrain. En effet, la couverture insuffisante des frontières de Genève avec l'étranger est une des causes principales de la criminalité qui exaspère les habitants du canton. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02015.pdf> déposée le 6 juin 2011 ; renvoyée à la commission judiciaire et de la police

- **R 671 « demandant à ce que les polices municipales puissent accéder aux bases de données Calvin, Ripol, Faber et Mofis »** demande à ce que les APM puissent accéder à diverses bases de données afin de leur permettre de lutter plus efficacement contre une criminalité structurée et organisée ayant su profiter de la libre circulation des personnes. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/R00671.pdf> déposée le 19 août 2011 ; rejetée le 23 février 2012

- **R 654 « invitant le Conseil fédéral à renforcer sans délai les effectifs des gardes-frontière dans le bassin lémanique »** Genève a subi une augmentation massive de la criminalité. Principalement visées, les banques à proximité de la frontière avec la France sont la proie de bandes de voyous, lourdement armés, qui profitent de la faible présence des gardes-frontière pour faire leurs mauvais coups et regagner leurs bases du côté de Lyon ou de Marseille. Pour ces raisons, le groupe UDC dépose une résolution invitant le Conseil d'Etat à intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il octroie au corps des gardes-frontière les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses tâches à la frontière genevoise <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00654.pdf> déposée le 2 décembre 2010 ; adoptée le 28 janvier 2011.

- **M 1927 « pour la création d'un centre de rétention administrative permettant d'appliquer l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière »** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01927.pdf> déposée le 26 novembre 2009 ; sera retirée suite au surplus de places de rétention.

- **M 2008 « pour l'inscription d'une ligne au budget 2012 permettant la création de 1000 nouvelles places de détention administrative »** Genève souffre d'une criminalité transfrontalière multipliée par les effets du traité de Schengen. Canton le plus criminogène de Suisse et destination privilégiée pour des milliers de personnes en situation irrégulière, Genève est paradoxalement celui le plus pauvrement équipé en infrastructures de détention administrative. Cette motion demande l'inscription d'une ligne au budget 2012 afin de doter le canton de Genève d'un nombre de places de détention administrative permettant d'assurer le respect du nouvel art. 121 Cst féd. (renvoi des criminels étrangers) ainsi que les dispositions actuelles du droit des étrangers. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02008.pdf> déposée le 29 mars 2011 ; rejetée le 1^{er} septembre 2011.

- **M 2009 « Les mendiants harcèlent la population, cela suffit! »** demande une lutte plus intense contre la mendicité en faisant usage des possibilités prévues par la loi dans le but de soulager une population exaspérée par les incessants quémandages des individus qui s'adonnent à cette activité illicite. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02009.pdf> déposée le 19 avril 2011 ; rejetée le 10 juin 2011.

- **M 2067 « Toujours plus de mendiants, cela suffit ! »** part du constat que le nombre de mendiants est en constante augmentation. Dernièrement, le porte-parole de la Police faisait état de 180 mendiants supplémentaires en provenance de Roumanie et ayant pour quartier général la plaine de Plainpalais. La motion demande au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre, et dans les plus brefs délais, pour appliquer la tolérance zéro en matière de mendicité en faisant usage de toutes les solutions prévues par les lois en vigueur. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02067.pdf> déposée le 12 mars 2012 ; à l'ordre du jour.

- **PL 10612** modifiant la loi sur les manifestations sur le domaine public <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10612.pdf> déposé le 1er décembre 2009 ; retirée le 22 septembre 2011 au profit d'un PL similaire.

- **M 1931 « pour la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'obtenir toutes les informations utiles sur la responsabilité des autorités de police dans le cadre de la manifestation anti-OMC du 28 novembre 2009 »** déposé le 3 décembre 2009 : <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01931.pdf>; renvoyée à la commission judiciaire et de la police.

- **R 601 du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour une modification du Code pénal suisse (punissabilité du recours à des prostitué-e-s de moins de 18 ans)** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00601.pdf> déposée le 4 janvier 2010 ; renvoyée à l'Assemblée fédérale.

- **M 1960 « Le bonneteau nuit à l'image de Genève: mettons-y fin ! »** invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi visant à sanctionner la pratique du bonneteau. En effet, la présence de bandes faisant métier du bonneteau à Genève nuit à l'image de notre canton, par le tort causé aux habitants et aux touristes. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01960.pdf> déposée le 14 juin 2010 ; retirée lors de la session des 14 et 15 avril 2011 suite à l'adoption du PL 10800 (Répression du bonneteau). Avec cette motion dont l'urgence a toujours été refusée, l'UDC proposait une solution bien avant le Conseil d'Etat. Que de temps perdu !

- **M 1969 « demandant l'octroi de subventions aux particuliers qui équipent leur logement de systèmes de sécurité »** Cette motion invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi visant à octroyer des subventions aux particuliers qui installent des systèmes de sécurité pour protéger leur domicile. En effet, notre canton connaît une hausse inquiétante du nombre de cambriolages. Ces derniers occasionnent, en moyenne, 150 000 F de préjudice chaque jour. En misant sur la prévention, il serait possible de diminuer le nombre de cambriolages dont sont victimes les Genevois tout en limitant la charge de travail de la police <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01969.pdf> déposée le 8 septembre 2010 ; rejetée le 15 avril 2011.

- **M 1970 « Le respect du droit, ça change la vie. Halte à la prostitution des enfants, à la mendicité et aux cambriolages : renvoyons les Roms et autres populations errantes en situation irrégulière ! »** exige l'application du droit fédéral à Genève et le renvoi effectif du territoire des populations errantes qui le squattent avec la bienveillance de nos autorités. Le groupe UDC veut mettre fin à la prostitution des enfants des Roms, à la mendicité des enfants des Roms et aux cambriolages effectués par des enfants exploités. Une seule solution, humaine et légale : renvoyer les Roms et autres populations errantes en situation irrégulière, comme le droit suisse le permet et le demande <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01970.pdf> déposée le 15 septembre 2010 ; rejetée le 10 juin 2011

- **M 1973 « Pour le retour du respect mutuel entre détenus et agents de détention »** exige que le Règlement sur le régime intérieur de la prison et le statut des personnes incarcérées (RRIP) soit revu. Alors que les insultes envers les agents de détention sont devenues quotidiennes et les agressions de plus en plus fréquentes, un durcissement des sanctions à l'égard des détenus violant les normes de la prison de Champ-Dollon est demandé. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01976.pdf> déposée le 18 octobre 2010 ; rejetée le 10 juin 2011

- **M 2028 « demandant la fermeture des chemins et des routes carrossables franchissant la frontière franco-genevoise hors des routes douanières »** Dans un contexte tendu en matière d'effectifs douaniers, la fermeture de ces routes et chemins carrossables permettrait aux gardes-frontière d'atténuer quelque peu l'ampleur de la difficile tâche des gardes-frontière et d'augmenter la couverture aux autres points de passage.

<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M02028.pdf> déposée le 23 septembre 2011; renvoyée à la commission des transports

- **R 645 « Proposition de résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour demander le maintien des moyens de lutte contre les pédophiles sur internet »** demande à l'Assemblée fédérale de permettre l'investigation secrète en cas de soupçon que des infractions visées aux art. 187 et 197, ch. 3 pourraient vraisemblablement être commises. Il s'avère que le nouveau code de procédure pénale fédérale ne permettra de procéder à une investigation secrète que lorsque les infractions à l'égard des enfants auront été commises, favorisant ainsi les agissements des pédophiles déposée le 4 novembre 2010 : <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00645.pdf> ; renvoyée à la commission judiciaire et de la police

- **R 711 « Genève, zone de sécurité prioritaire ! »** La France a fait du Genevois haut-savoyard une zone de sécurité prioritaire, vu la situation exceptionnelle d'insécurité dans cette région. Genève, avec l'ouverture des frontières et la libre circulation, connaît le taux de criminalité le plus élevé de Suisse. Le canton de Genève n'est pas en mesure de faire face seul à la vague déferlante de l'insécurité résultant de l'ouverture des frontières. Avec la crise budgétaire majeure que traverse Genève, il n'est pas concevable d'engager davantage de policiers, bien que l'UDC soit en faveur de l'embauche d'agents de police. Face aux problèmes récurrents de Genève en matière de sécurité, l'UDC demande par une résolution au Conseil d'Etat d'intervenir sans délai auprès du Conseil fédéral pour la mise à disposition de gardes-frontières supplémentaires, ainsi que le concours de la police militaire, puisque celle-ci de et par sa formation et son équipement logistique, peut être immédiatement engagée aux côtés de la police genevoise. Ces nouveaux éléments déployés apporteront leur soutien aux autorités civiles du canton de Genève qui font face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure.
<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/R00711.pdf> déposée le 20 novembre 2012

Finances

Etablir des budgets réalistes, fondés sur les recettes

La période de crise que traverse l'économie mondiale s'annonce longue et difficile. Pourtant, le Conseil d'Etat n'a pas pris la mesure d'un environnement économique désastreux en Europe notamment. Les budgets du canton continuent à ignorer ces réalités et sont établis comme lors des années fastes. Les charges progressent plus que de raison : c'est le cas du budget 2012 qui connaît une croissance des dépenses de l'aide sociale de 7% et de la mobilité de 6%. Le plus inquiétant est que le Conseil d'Etat n'a pas su réduire la dette publique lors des années où la conjoncture était favorable, au contraire, entre 2004 et 2012, la dette a augmenté de 12,5 milliards à 14,2 milliards (comptes consolidés). Pourtant, l'Etat sait que ses recettes vont diminuer. La recapitalisation des caisses de pension de l'Etat de Genève, couplée à l'harmonisation de la taxation des entreprises vont péjorer les comptes de l'Etat de plus d'un demi-milliard par an.

L'UDC s'oppose à la ligne politique du Conseil d'Etat consistant à ne pas revoir à la baisse les dépenses publiques, particulièrement celles concernant la masse salariale (2,2 milliards) en privilégiant l'augmentation de diverses taxes et impôts alors que Genève affiche la fiscalité la plus élevée de Suisse.

La sagesse voudrait que l'Etat équilibre son budget sans tuer l'esprit d'entreprise et l'impôt par trop d'impôts.

L'UDC :

- S'oppose à l'augmentation des impôts
- Veut renforcer le mécanisme du frein à l'endettement
- Réclame une diminution substantielle de la dette planifiée sur 10 ans soit 2 plans quinquennaux basés sur des recettes réalistes et non utopiques.
- Entend instituer un frein à la progression de la quote-part des dépenses de l'Etat¹ ;
- Exige d'affecter 50% des éventuels bonis à l'amortissement de la dette ;
- Demande d'établir le budget de l'Etat en fonction des recettes et non des dépenses ;
- S'engage à réduire les coûts de fonctionnement de l'Etat, en traquant les dépenses inutiles et les doublons.
- Veut que l'Etat remplisse sa mission d'autorité dans les délais et de manière efficiente ;
- Entend réduire le salaire d'entrée des collaborateurs de l'Etat;
- Demande une harmonisation de la durée de travail hebdomadaire de l'ensemble des travailleurs de 40 à 42 heures hebdomadaires, et durant 5 ans un non remplacement des départs naturels jusqu'à concurrence de 5% du personnel.
- Refuse toute augmentation d'impôts mais toute personne bénéficiant des prestations de l'Etat devrait payer un impôt même minimum et s'engager à un minimum de contre-prestations.
- Veut lutter contre la fraude fiscale des frontaliers confédérés domiciliés sur France mais fiscalement déclarés dans un autre canton.

¹ La quote-part de l'Etat est selon la définition usuelle le rapport entre les dépenses totales des pouvoirs publics et le produit intérieur brut

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **M 1956 « demandant au Conseil d'Etat de présenter un bilan des investissements non réalisés et les moyens mis en œuvre pour assurer une réalisation rapide des investissements budgétés permettant d'assurer l'efficacité de la politique anticyclique »** invite le Conseil d'Etat à rendre rapport sur les raisons de la non réalisation d'investissements inscrits aux budgets 2005-2009 et sur le retour des sommes investies par notre canton, pour lui-même, pour les cantons voisins, et pour l'étranger. Le groupe UDC constate que les dépenses d'investissement ont explosé, passant de 400 millions en 2005 à un milliard en 2010. Ces conséquentes dépenses sont adoptées par le parlement à des fins de politique anticyclique, or il s'avère qu'une importante fraction d'entre elles ne sont pas réalisées rapidement et profitent à des entreprises étrangères. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV01956.pdf> déposée le 10 mai 2010 ; adoptée le 22 septembre 2011
- **M 2044 « demandant le relèvement de la durée de travail hebdomadaire des fonctionnaires à 42 heures »** demande au Conseil d'Etat de fixer la durée normale de travail des fonctionnaires à 42 heures par semaine. L'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de la fonction publique de 40 à 42 heures hebdomadaires, couplée à un non remplacement des départs naturels jusqu'à concurrence de 5% du personnel recensé à fin décembre 2011, permettrait de réaliser de nécessaires économies estimées à CHF 55 millions pour 2012 et à 110 millions pour 2013. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02044.pdf> déposée le 12 décembre 2011 ; rejetée
- **M 2062 « Optimisation des locaux de l'Etat (OLEG) : transhumance ou déshérence ? »** invite notamment le Conseil d'Etat à communiquer les résultats de l'inventaire des locaux loués ou en propriété de manière exhaustive, par département, et des informations détaillées pour chaque surface louée <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M02062.pdf> déposée le 20 février 2012 ; renvoyée à la commission de contrôle de gestion
- **M 1945 « pour mettre fin au harcèlement du département des finances contre les contribuables qui sollicitent un délai par le biais de leur fiduciaire »** invite le Conseil d'Etat à renoncer aux exigences nouvelles de l'AFC pour 2010, s'agissant des demandes de délais par l'intermédiaire de fiduciaires et accepter jusqu'au 31 mai 2010 les demandes qui lui seront présentées. L'urgence sera demandée par le groupe UDC. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01945.pdf> déposée le 31 mars 2010 ; rejetée le 15 avril 2011
- **PL 10893 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05).** Ce PL propose de donner à la Cour des comptes la compétence de réviser selon son libre choix les comptes d'une commune sur demande de cette dernière. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10893.pdf> déposé le 17 novembre 2011 ; renvoyé à la commission des affaires communales
- **R 658 « demandant une réorganisation totale et rigoureuse du DCTI, département capharnaüm digne d'une République bananière ! »** Après plusieurs cartons jaunes infligés par l'Inspection cantonale des finances (ICF) à des services de son département, le rapport confidentiel de l'ICF du 21 décembre dernier relatant les pratiques scandaleuses en vigueur au Service de la gérance du canton fait office de carton rouge. Depuis son arrivée aux commandes du DCTI il y a 5 ans, force est de constater que le très effacé Mark Muller n'est pas parvenu à remettre de l'ordre dans ce département sinistré <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00658.pdf> déposé le 4 février 2011 ; renvoyée à la commission de contrôle de gestion

- **R 659 « pour plus de transparence : que le DCTI renseigne la population à propos des dysfonctionnements dans ses services! »** déposé le 17 février 2011, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00659.pdf> ; renvoyée à la commission de contrôle de gestion
- **M 1996 « pour que l'Etat fasse payer les tricheurs »** déposée le 17 février 2011, <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M01996.pdf> ; renvoyée à la commission de contrôle de gestion
- **PL 10806** modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) **(un seul débat pour un parlement plus efficace)** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10806.pdf> déposé le 17 mars 2011 ; rejeté le 18 novembre 2011
- **PL 10928 modifiant la loi instituant une Cour des comptes (Accès par la Cour des comptes à des données couvertes par le secret fiscal)** Le projet de loi entend donner à la Cour des comptes les mêmes moyens d'investigation que l'inspection cantonale des finances. En effet, le contrôle de la légalité, de la régularité comptable ou de la gestion de 70% des revenus de l'administration cantonale ou encore celui de la légalité et de la gestion de certaines aides sociales ou allocations échappent à l'examen de la Cour des comptes. déposé le 21 février 2012, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10928.pdf> ; renvoyé à la commission de contrôle de gestion.
- **M 2121 « demandant une diminution linéaire de 5% sur l'ensemble des dépenses de l'Etat en 2013 »** La situation économique de l'Etat est préoccupante avec un budget structurellement dans le rouge. Le projet de budget 2013 a été refusé par le Grand Conseil à cause d'un déficit annoncé de 278 millions, qui, en vérité serait plus près du demi-milliard sans la baisse des investissements. S'il ne réduit pas son train de vie, notre canton ira droit dans le mur. C'est pourquoi, notre motion demande au Conseil d'Etat de procéder à une diminution linéaire de 5% sur l'ensemble des dépenses de l'Etat en 2013. http://www.udc-ge.ch/gd_conseil/2012/motion%20charges.pdf déposée en novembre 2012

Transports

Faire sauter les bouchons !

Le canton veut accueillir plus de 100'000 personnes de plus d'ici à 2030 mais est incapable d'assumer les infrastructures qui devront accompagner cette augmentation de la population. Au lieu de répartir raisonnablement les zones industrielles sur les deux rives, elles se concentrent de plus en plus sur la rive droite au risque d'étouffer les entreprises qui s'y trouvent ! Partant du principe que tous les déplacements peuvent s'effectuer à vélos, l'Etat envisage de rétrécir encore l'espace dévolu à la circulation des véhicules privés, oubliant de manière inacceptable que les entreprises sont les premières à devoir pouvoir effectuer des livraisons et des services pour assurer leur survie économique. Pour **assurer le développement de l'économie et la prospérité de notre canton**, il est indispensable de garantir le bon fonctionnement des transports en assurant notamment, la fluidité de la circulation par un plan de circulation performant, en maintenant l'article constitutionnel garantissant **le libre choix du mode de transport**. Il faut conserver nos places de parc et exiger que les places supprimées soient intégralement compensées là où leurs suppressions sont nécessaires, par des parkings souterrains.

Concernant l'économie locale en particulier celle du centre-ville, il faut **étendre la capacité des parkings (sous-lacustre, Rive), multiplier le nombre de vraies places de stationnement** de courte durée réservées exclusivement au chargement ou à la livraison des marchandises.

Pour développer et garantir la mobilité à moyen et long terme, **tous les modes de transport sont indispensables. Aucun mode de transport ne doit être discriminé pour des raisons idéologiques.** Nous refusons les projets de transports collectifs et de mobilité douce qui créent artificiellement des bouchons. Nous refusons le principe d'un péage urbain.

Selon les estimations de la DGM d'ici 2020, le trafic routier augmentera d'environ 30 à 40%. Le trafic individuel représente près de 80% de l'ensemble du trafic des personnes, c'est pourquoi l'UDC soutient une politique misant sur **un réseau routier performant** par un **accroissement des investissements dans les infrastructures routières** afin de **fluidifier le trafic**.

L'UDC :

- Veut la construction de la traversée de la Rade en tunnel d'ici 2020 (initiative cantonale) ;
- Soutient la traversée du lac en complémentarité à la traversée de la Rade ;
- Soutient le principe de la 3ème voie autoroutière ;
- Demande des investissements égaux pour les transports publics et les transports privés ;
- Exige la réalisation rapide du programme des routes de contournement (contournement de Chancy, contournement de Genève-Sud, route des Nations etc.) dans le respect des riverains;
- S'oppose à la fermeture de rues ouvertes à la circulation jusqu'à l'inauguration de la traversée de la rade ;
- Soutient la création de parkings d'échange aux frontières, si possible sur territoire français;
- Soutient la construction des P+R et leur utilisation par l'ensemble de la population quel que soit son lieu de domicile ;

- S'oppose à la construction de nouveaux quartiers ou de zones industrielles sans les infrastructures routières suffisantes pour y accéder et y stationner ;
- Soutient les mesures permettant aux résidents de se parquer prioritairement dans leur quartier ;
- Propose la suppression de la taxe auto ;
- S'oppose aux interdictions de circuler plus ou moins déguisées, aux aménagements routiers mal adaptés ainsi qu'aux mesures de gestion du trafic trop restrictives tel un péage urbain ;
- Entend limiter l'implantation de nouveaux radars ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **M 1980 « Les automobilistes pris en otage par le Conseil d'Etat : halte à la paralysie routière organisée! »** Cette motion part du constat que la circulation automobile est entravée par une multitude de chantiers qui bloquent les principales artères routières du canton. Elle demande notamment un moratoire des amendes d'ordre et la suspension de la taxe auto durant les travaux du tram « TCOB » <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01980.pdf> déposée le 16 novembre 2010 ; rejetée le 28 janvier 2011.
- **M 1991 « demandant la réalisation d'un P+R à proximité de la jonction autoroutière de Ferney sur le territoire de la commune de Grand- Saconnex et la mise en place d'une desserte en site propre par les transports en commun »** demande que soit réalisé un P+R à proximité de la jonction autoroutière de Ferney avec la mise en place d'une desserte en site propre par les transports en commun afin de limiter les nuisances résultant du trafic pendulaire dans la commune du Grand-Saconnex déposée le 19 janvier 2011, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01991.pdf> ; renvoyée à la commission des transports.
- **R 627 Proposition du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour demander l'ouverture des bandes et des pistes cyclables aux motocycles de faible cylindrée** demande à l'Assemblée fédérale de revoir la loi sur la circulation routière (LCR) afin de permettre la circulation des motocycles de faible cylindrée sur les bandes et les pistes cyclables. Il s'avère que les jeunes ont délaissé les cyclomoteurs et préfèrent obtenir un permis de conduire « A1 ». <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00627.pdf> déposée le 1er juillet 2010 ; renvoyée à la commission des transports.
- **M 1988 « Radars en surnombre, radars Big Brother et autres gadgets à fric : Assez, disent les automobilistes vaches à lait ! »** demande l'utilisation des radars à des fins de sécurité routière uniquement et le démantèlement des radars espions, à l'affût de la moindre infraction des automobilistes pour rapporter toujours plus de liquidités à l'Etat. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01988.pdf> déposée le 2 décembre 2010 ; rejetée le 10 juin 2011.
- **R 669 demandant le port obligatoire du casque pour les cyclistes.** Entre 2008 et 2009, le nombre de cyclistes ayant perdu la vie sur les routes suisses est passé de passant de 27 à 54. Les blessures à la tête sont les causes les plus fréquentes des décès. Le port généralisé du casque

sauverait des vies et permettrait d'éviter la majorité des blessures graves à la tête.
<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00669.pdf> déposée le 22 juin 2011 ; rejetée le 27 janvier 2012

- **M 2114 « pour une vraie compensation des places de stationnement supprimées en surface »**
Les places de stationnement en surface supprimées font l'objet d'une compensation en sous-sol dans des parkings à usage public. Cependant, les places de stationnement gratuites en zone bleue ne sont pas compensées par des places gratuites, mais par des places payantes. Ce n'est pas en déplaçant les places de stationnement à plusieurs centaines de mètres et en les rendant payantes que l'attractivité des commerces genevois sera améliorée. La motion demande que les places supprimées en zone bleue soient compensées soit par de la zone bleue en sous-sol, soit par de la zone bleue en surface en remplaçant des places payantes par des places en zone bleue.
<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02114.pdf> déposée le 12 octobre 2012 ; renvoyée directement au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 14 décembre 2012

Aménagement

Aménager le cadre de vie dans le respect des habitants

L'aménagement du territoire est nécessaire à l'orientation et à la coordination des besoins de logement, de déplacement et d'emploi des habitants actuels et futurs. Il doit avoir pour objectif de procurer aux habitants dudit territoire de bonnes conditions de vie. Dès lors, **l'aménagement ne peut se faire qu'en tenant compte des besoins des habitants existants**. Or à Genève, l'Etat décide de manière unilatérale en matière d'aménagement. Cette centralisation fait perdre davantage de temps que là où les compétences sont restées à un niveau communal. Elle entraîne des blocages sans fin et il faut des années pour construire à Genève. **Les contraintes en matière de construction n'ont jamais été aussi nombreuses et ne permettent même pas d'aboutir à des quartiers plaisants et cohérents**. Le résultat est un enlaidissement du paysage et un appauvrissement patrimonial au profit de barres sans âme et de verdure stérile. Enfin, **la libre circulation a accéléré le bétonnage de nos dernières terres agricoles, entraîné une pénurie de logements sans précédent et une flambée des prix inacceptable tant au niveau des terrains que des loyers**.

Le projet d'agglo (Grand Genève) qui occupe de nombreux fonctionnaires depuis une décennie, loin de proposer des solutions, a pour but de préparer la région à accueillir encore davantage d'habitants et d'emplois. Quand on a déjà près de 100'000 emplois de plus à Genève que d'habitants pour les occuper et déjà plus d'habitants à Genève que de logements pour les accueillir, il aurait fallu d'abord résoudre ce déséquilibre-là. Vouloir en même temps accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois de plus, c'est amplifier le problème et non le résoudre. **Contrairement à ce que prétendent nos autorités, face à 4'000 étrangers de plus par an, jamais nos enfants ne parviendront à se loger**. L'UDC veut que l'on se préoccupe d'abord des besoins des habitants d'aujourd'hui et de ceux de leurs enfants.

Le projet d'agglo ne s'en préoccupe pas et le plan directeur 2030 qui concrétisera le projet du côté genevois non plus, au contraire. L'arrivée massive d'étrangers pourrit et pourrira encore davantage nos relations de bon voisinage en dressant Genevois et Français de la région les uns contre les autres alors même que nous partageons le même territoire et que nous subissons les uns tout autant que les autres les effets de cette croissance exogène.

Pour loger ceux qui viennent d'ailleurs, nos autorités s'attaquent à nos habitants, ceux de la classe moyenne qui ont eu le mauvais goût de devenir propriétaire plutôt que locataire et qui souvent, ont investi toutes leurs économies dans leur logement. L'Etat densifie à tour de bras les quartiers de villas et contraint les propriétaires à vendre à prix cassés pour construire à la place du logement social qu'ils ne pourront pas habiter, pas plus que les propriétés par étages devenues hors de prix. Pour redevenir propriétaires, il ne reste d'autre choix à la classe moyenne que de s'exiler en France voisine ! **Il est inadmissible que l'Etat, sous couvert de lois prétendument sociales, exproprie des propriétaires sans les indemniser au prix du marché**.

Accueillir 100'000 habitants de plus à Genève coûtera des milliards en infrastructures (logements, routes, écoles, etc...) mais aucun montage financier n'accompagne le projet.

Nous sommes dans la démocratie la plus directe qu'il soit, mais le peuple ne pourra se prononcer ni sur le projet d'agglo (Grand Genève) ni sur le plan directeur 2030. Ce déni démocratique est à corriger au plus vite et pas juste via des forums ou des pseudo-processus participatifs, mais tout simplement en utilisant l'outil existant, le vote populaire.

En matière d'aménagement, il convient pour réussir, de décider au bon niveau et de le faire de manière concertée. Ainsi, le plan directeur cantonal devrait désigner de manière cohérente les territoires propices à l'urbanisation mais l'Etat doit laisser aux communes le choix de la manière pour y parvenir. L'UDC propose de redonner davantage de compétences territoriales aux communes.

L'UDC :

- Veut plus de pouvoir de décision au niveau local
- Soutient un aménagement du territoire et un droit foncier libéral dans le respect de la propriété privée ;
- Demande de prendre en compte le relogement du propriétaire confronté au déclassement et à la densification de sa parcelle ;
- Prône l'accès à la propriété. Les habitants doivent pouvoir devenir propriétaire de leur logement. Les prix du terrain étant aujourd'hui prohibitifs, il convient d'aider les habitants désireux de devenir propriétaires et prêts à le devenir ;
- Refuse de déraciner nos aînés, en particulier à l'étranger ;
- Veut que l'on se préoccupe d'abord des besoins des résidents et de ceux de leurs enfants ;
- Souhaite que les collectivités s'engagent en mettant à disposition des habitants résidents, porteurs de projets concrets, des terrains à des prix raisonnables ;
- Soutient le dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement et s'oppose à ce que l'Etat passe outre la volonté de la population et des communes en matière d'aménagement du territoire, notamment lorsqu'il s'agit d'adopter le plan directeur cantonal et particulièrement lorsqu'il s'agit de planification de quartiers ;
- Rejette l'idée d'un « Grand Genève » (projet d'agglomération) ne prenant pas en compte l'avis de peuple, et exige du canton une votation populaire sur le projet ;
- S'oppose à une planification directrice (nouveau plan directeur cantonal) qui ne tienne pas compte de l'avis de communes ;
- Plaide pour une réforme profonde des compétences en matière d'aménagement du territoire, pour sortir des blocages stériles par l'implication des acteurs au bon niveau. Concrètement, il s'agit de redistribuer les compétences entre le canton et les communes ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **PL 10846** modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) (L 1 30) (**Instauration d'une zone des organisations internationales**). Ce PL demande la création d'une zone des organisations internationales. Il existe en effet une contradiction entre le fait que le statut extraterritorial des organisations internationales permette certaines libertés architecturales et les contraintes de la législation propres à la zone villa où se situent la majorité de ces entités. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10846.pdf> déposé le 4 juillet 2011 ; renvoyé à la commission d'aménagement.
- **PL 10885** modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30) (**Affectation du sol aux différents niveaux**) Notre exigu territoire cantonal étant de plus en plus sollicité, il doit être utilisé de manière parcimonieuse. La superposition des usages est une manière rationnelle et concrète d'y parvenir. Jusqu'à présent, les zones se côtoient mais ne se superposent pas. Le temps est venu de mettre en œuvre une planification territoriale répondant à une utilisation véritablement mesurée du sol en introduisant une notion tridimensionnelle au régime des zones

et des usages. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10885.pdf> déposé le 31 octobre 2011 ; renvoyé à la commission d'aménagement

- **R 614 « Patinoire des Vernets: pour un partenariat ville-canton et si possible privé »** invite le Conseil d'Etat à négocier un partenariat public-privé (PPP) avec la Ville de Genève et des investisseurs privés en vue du maintien du GSHC sur le site historique des Vernets et à soutenir l'Association Genève Futur Hockey. déposée le 3 mai 2010, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00614.pdf> ; rejetée le 23 septembre 2011
- **M 1966 « Débarrassons Vernier de ses citernes! »** invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi visant au transfert des citernes verniolanes vers un site éloigné de la population. En effet, des raisons de sécurité (densité de la population) et économiques (surface occupée par les citernes et frein à l'implantation d'entreprises performantes à proximité) justifient un déplacement de ces installations vers un site à l'écart de la population. déposée le 6 juillet 2010, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01966.pdf> ; retirée le 16 mars 2012 au profit d'une motion de commission
- **R 631 « Intégrons à la Suisse les régions limitrophes qui en font la demande ! »** s'inspirant de la démarche du conseiller national Dominique Baettig demande à l'Assemblée fédérale de revoir le cadre constitutionnel et légal pour permettre aux régions limitrophes de rejoindre la Suisse. Elle propose aux habitants de ces régions une autre voie que celle de l'UE et de prendre en main leur destin grâce aux instruments de démocratie directe que nous connaissons. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00631.pdf> déposée le 30 août 2010 ; rejetée le 24 mars 2011.
- **M 1979 « demandant l'aménagement du domaine de Rive-Belle en vue de son ouverture au public »** Ce domaine, propriété de l'Etat de Genève, n'est actuellement pas accessible au public alors que la loi sur la protection générale des rives du lac précise que le public est en droit d'accéder à la parcelle. Avec quelques modestes aménagements, c'est un nouveau lieu de détente au bord du Léman qui pourrait voir le jour <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01979.pdf> déposée le 3 novembre 2010 ; adoptée le 23 septembre 2011.
- **M 2082 Plan directeur cantonal 2030 : à retravailler !** Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) est issu d'une construction technocratique de l'administration manifestement détachée de la réalité vécue sur le terrain. Il ne répond manifestement pas aux attentes de la population, la principale doléance à son égard étant qu'il est construit sur l'idée erronée que seule l'urbanisation massive du canton permettra de détendre le marché immobilier et de garantir à tous un cadre de vie de qualité.
La motion 2082 demande au Conseil d'Etat de retravailler le PDCn 2030 pour présenter un nouveau projet découlant d'une refonte totale de la méthode et de la démarche du projet de plan directeur. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02082.pdf> déposée le 17 avril 2012
- **M 2115 « Pour un plan localisé participatif au Quartier des Semailles »** La motion demande la mise au point d'un plan localisé de quartier aux Semailles sur la base du projet alternatif déposé par les habitants-propriétaires des Semailles qui souhaitent être partie prenante de la transformation de leur quartier. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02115.pdf> déposée le 24 octobre 2012 ; renvoyé à la commission d'aménagement.

- **PL 11112 « Planification territoriale: Pour une répartition équilibrée des compétences cantonales et communales »** Le PL 11112 propose d'associer plus étroitement l'ensemble des parties prenantes (élus, collectivités publiques, habitants et propriétaires concernés) dès le début de la mise au point d'un plan localisé de quartier (PLQ) pour garantir la réalisation des projets et leur adéquation avec la réalité et les besoins des habitants. Il est temps de rééquilibrer les compétences entre commune et canton et d'introduire le principe de la concertation dès leur élaboration. Aujourd'hui, les procédures font fi des habitants, alors que l'aménagement du territoire ne peut se faire qu'en tenant compte des besoins des habitants existants. Ils doivent être associés aux démarches, aux processus et aux projets d'aménagement. La procédure actuelle, dont même le Conseil d'Etat commence à reconnaître son inadéquation, doit être revue. Les mots clés sont négociation, participation, concertation.

http://www.udc-ge.ch/gd_conseil/PL%20PLQ%20Meissner%20Fev%202013.pdf déposé en février 2013 ; partira à la commission de l'aménagement

Environnement

Admettre les limites de notre territoire et de ses ressources pour offrir un environnement sain à notre population

Il faut limiter l'immigration et la libre circulation pour conserver un niveau d'autosuffisance acceptable (alimentaire, eau, énergie...). Aujourd'hui Genève ne couvre que 10% de ses besoins alimentaires et que 10% de ses besoins énergétiques.

Chacun doit assumer ses déchets. Genève devra reconstruire son usine d'incinération des Cheneviers. Il n'est pas question d'introduire une taxe poubelle à Genève mais le recyclage des déchets doit être facilité, par exemple par des installations au pied des immeubles.

Pour diminuer la consommation énergétique de nos bâtiments, l'Etat n'envisage que le bâton (taxes, sanctions) mais jamais la carotte. **Il faut inciter et aider, notamment les propriétaires de bâtiments qui font des efforts au profit de tous.** Les matériaux de construction de proximité et sains comme le bois doivent être privilégiés.

Pas de mitage mais pas de sur densification sous prétexte de projet d'agglomération (Grand Genève), **notre patrimoine bâti et notre patrimoine naturel doivent être préservés, ils contribuent au cadre et à la qualité de la vie de notre canton.** Il faut favoriser une densification de la ville en hauteur dans les quartiers qui s'y prêtent, comme le PAV (Praille-Acacias-Vernets).

Nos terres agricoles, sont non seulement nécessaires au maintien d'un minimum de souveraineté alimentaire, mais ce sont aussi des espaces appréciés par toute la population et qui contribuent fortement à la qualité de vie. **Il n'est pas question de brader des terres aussi indispensables à la vie,** il est au contraire urgent de cesser les déclassements de terres agricoles.

Enfin, il est urgent de réorienter un programme de renaturation des cours d'eau qui tout en donnant plus d'espaces à nos rivières n'a pas réussi à garantir que l'eau y coule en suffisance du fait des pompes excessives de France voisine.

L'UDC :

- Veut la protection de 9000 hectares d'agriculture de proximité au même titre que les forêts ;
- S'oppose au maintien d'installations dangereuses à proximité de la population, comme notamment les dépôts pétroliers ;
- Soutient les rénovations des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique ;
- Veut favoriser les énergies renouvelables par des mesures incitatives ;
- Veut préserver le patrimoine naturel et bâti dans l'espace urbain ;
- Souhaite une densification de la ville, en hauteur notamment plutôt que son étalement ;
- Veut encourager une production et une consommation alimentaire saine et de proximité ;
- Demande de favoriser l'utilisation de matériaux indigènes dans les constructions ;
- Exige une lutte raisonnée contre les substances nocives de l'environnement bâti ;
- S'oppose à une taxe poubelle à Genève ;
- Veut maintenir l'usine d'incinération des Cheneviers et faciliter le recyclage des déchets ;

- Entend préserver nos ressources en eau ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **M 1951** demandant dans le cadre du plan directeur 2012 de l'aménagement du territoire, un texte de loi garantissant à 9 000 hectares de terres agricoles la même protection que celle accordée aux forêts <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01951.pdf> déposée le 19 avril 2010 ; renvoyée le 24 septembre 2010 à la commission de l'environnement et de l'agriculture.
- **M 1955 « Préservons la biodiversité de notre espace urbain »** Invite le Conseil d'Etat à réaliser un inventaire de la biodiversité dans la zone urbanisée, représentatif de l'intérêt naturel des différentes zones à bâtir, de celui de leur aménagement et de leurs constructions, ceci afin de fournir les bases scientifiques nécessaires à la promotion d'une urbanisation durable, permettant le maintien et la restauration de la biodiversité.
<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01955.pdf> déposée le 30 avril 2010 ; renvoyée le 28 janvier 2011 à la commission de l'environnement et de l'agriculture. Intégrée dans la nouvelle loi cantonale sur la biodiversité déposée en 2011. En conséquent la motion a été retirée.
- **PL 10769** modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) (K 1 70) (**Pour une lutte efficace contre l'amiante et substances nocives de l'environnement bâti**) le PL part du constat qu'en l'absence de travaux soumis à la LDTR une opportunité de déceler l'amiante et les autres substances nocives de l'environnement bâti se perd. C'est la raison pour laquelle le projet de loi prévoit d'étendre le diagnostic amiante aux bâtiments accueillant du public ou servant de lieu de travail construits à une époque où l'amiante et d'autres substances nocives étaient utilisés. Déposé le 26 novembre 2010, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10769.pdf>; renvoyé en commission de l'environnement et de l'agriculture
- **M 1990 « demandant de substituer le sel par du sucre sur les routes cantonales »** demande au Conseil d'Etat de substituer une partie ou la totalité du sel utilisé par la voirie cantonale par du sucre de betterave indigène ou des produits dérivés de ce dernier. Répandu sur les routes, le sucre est aussi efficace que le sel sans être nocif pour l'environnement ni corrosif pour les véhicules <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01990.pdf> déposée le 17 décembre 2010 ; rejetée le 23 septembre 2011.
- **PL 10818** modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) (**Pour un emploi rationnel des interpellations urgentes écrites**) Ce projet de loi part du constat que lorsque les députés veulent poser plusieurs questions sur un événement d'actualité, la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC) conduit à un usage accru de papier, qu'il convient de diminuer tout en offrant une meilleure lisibilité aux questions posées <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10818.pdf> déposé le 15 avril 2011 ; renvoyé à la commission des droits politiques et du règlement.
- **M 2023 « demandant d'encourager l'utilisation de bois indigène dans la construction »** demande d'augmenter la part du bois indigène en tant que matériau dans les constructions publiques. En effet, il ne se construit presque aucun ouvrage en bois à Genève. Le cycle de la Seymaz à Chêne-Bourg (2005-2007) et l'agrandissement de l'école de Chancy (2010) sont les rares bâtiments que les pouvoirs publics ont construits en bois indigène de provenance helvétique. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02023.pdf> déposée le 1er septembre 2011 ; adoptée le 14 septembre 2012

Logement

Freiner l'immigration pour briser le cercle vicieux.

Depuis des années, l'Etat de Genève reste incapable de formuler une politique du logement crédible, dotée d'une vision sur le long terme. Alors que **le Conseil d'Etat promettait de faire construire 2500 logements par an** lors du discours de St-Pierre, **seuls 1018 logements neufs ont été construits dans le canton de Genève en 2011**. Nos autorités ont préféré se focaliser sur leur **projet mégalomane d'une agglomération sans frontières** d'un million d'habitants dans laquelle les décisions seraient prises par d'autres et où Genève se contenterait de jouer le rôle de tiroir-caisse sans que les électeurs puissent donner leur avis !

72% de l'augmentation de la population est due à l'immigration. Avec une croissance moyenne annuelle de la population de 4671 personnes entre 2000 et 2011, les nouveaux logements mis sur le marché ne sont même pas en mesure d'absorber l'augmentation de la population. Pire, **la crise du logement est programmée, le coût du logement et les loyers -déjà prohibitifs- continuent d'augmenter**. Incapables de trouver un logement ou de se loger à des prix abordables, les Genevois sont contraints à l'exode en France voisine : pas moins de 1'200 Suisses ont quitté Genève en 2011, alors que le total des Suisses vivant en France voisine s'élève à 40'000.

Pour l'UDC, les **accords bilatéraux** comme **la volonté délibérée des autorités genevoises de ne pas appliquer correctement le droit des étrangers** sont responsables de **l'explosion du solde migratoire**, dont les effets catastrophiques en matière de logement ne sont plus à démontrer !

Il est urgent d'accorder la préférence à nos habitants et à leurs enfants en matière de logement.

L'UDC :

- Veut la priorité aux résidents en matière de logement ;
- Veut encourager, par un loyer approprié, la rénovation des immeubles vétustes ;
- Souhaite la rénovation des immeubles inoccupés et leur retour sur le marché du logement par un loyer approprié.
- Entend revoir la LDTR pour atténuer ses effets néfastes, et redonner plus de souplesse en matière de construction ;
- Demande l'adaptation de la loi générale sur les zones de développement, en vue de favoriser la construction de logements ;
- Demande que l'Etat se concentre sur les dossiers d'autorisation de construire importants et que les autorisations de construire soient délivrées plus rapidement.
- Souhaite réduire le revenu imposable des propriétaires bailleurs dont les bâtiments atteignent une performance énergétique reconnue ainsi que l'impôt sur le gain immobilier en pondérant les investissements destinés à des économies d'énergie ;
- Veut introduire une déduction fiscale pour les locataires dont le loyer brut aura augmenté en raison des plus-values énergétiques apportées par le propriétaire ;
- Veut faciliter l'accès à la propriété privée de la classe moyenne ;
- Demande aux communes de privilégier l'accès au logement et à la propriété pour leurs habitants d'abord
- Exige que les logements sociaux soient attribués aux Suisses ou aux étrangers justifiant de huit années de résidence légale en Suisse ;
- Défend la propriété privée garantie par la Constitution ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **R 647 « pour la construction de mille logements au chemin de l'Etang et le développement économique de Blandonnet »** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00647.pdf> déposée le 12 novembre 2010 ; renvoyée à la commission de l'aménagement
- **R 670 « pour le projet de l'Etang à Vernier »** invite le Conseil d'Etat à signer la convention cadre tripartite liant le canton, la ville de Vernier et le promoteur du projet de l'Etang dans les meilleurs délais. Le projet de l'Etang prévoit d'accueillir 2500 habitants et 4000 logements d'ici 2030 et permettrait à la commune de Vernier une meilleure diversité de logements afin de retrouver un bon équilibre social. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00670.pdf> déposée le 18 août 2011; adoptée le 22 septembre 2011.
- **M 1989 « Facilitons la construction de logements en déclassant en zone 3 les terrains en zone de développement 3 depuis plus de 15 ans où aucun projet de construction n'a été proposé »**
La motion veut donner une impulsion à la réalisation de logements en déclassant en zone ordinaire 3 les parcelles en zone de développement 3 depuis plus de 15 ans où rien n'a été bâti. La mesure proposée, en soustrayant des contraintes de la zone de développement les parcelles concernées, devrait permettre la réalisation rapide de logements qui font actuellement défaut aux Genevois <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M01989.pdf> déposée le 3 décembre 2010 ; renvoyée à la commission de l'aménagement, refusée par la commission
- **R 600 « pour un accueil des requérants d'asile qui tiennent compte des logements disponibles »** <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/R00600.pdf> déposée le 21 décembre 2009 ; rejetée le 1^{er} septembre 2011.
- **PL 10844 modifiant la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (LEx-GE) (L 7 05)** (Construire du logement sans léser le propriétaire). Sous couvert de lois prétendument sociales, l'Etat fait un usage intensif de son droit à exproprier ainsi que de son droit de préemption, essentiellement à l'encontre des propriétaires de parcelles sises en zone de développement 3. Nonobstant la loi fédérale et la loi cantonale prévoyant « une indemnité pleine et entière » (art. 16 LEx ; art. 14 LEx-GE), lorsque la parcelle faisant l'objet d'une expropriation se situe en zone de développement, le prix de rachat du terrain, à défaut d'être celui du marché, est plafonné par l'Office du logement dans ces directives. Le propriétaire exproprié ne peut alors se reloger à Genève et est contraint de s'exiler ou de devenir locataire. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10844.pdf> déposé le 24 juin 2011 ; renvoyé à la commission d'aménagement du canton.
- **PL 10915 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (L 5 05) (Nouvelle définition de la notion d'ensemble)** <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10915.pdf> déposé le 30 janvier 2012 ; renvoyé en commission, puis retiré.

Famille

«Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?» (J.F. Marmontel)

La famille traditionnelle est la cellule de base de la société. La famille accompagne et éduque ses enfants dans la société. Le noyau familial reste un atout essentiel pour le bon développement psychique de l'enfant. Intemporelle, la famille est toujours le cadre naturel de la naissance des enfants. Les attaques contre la famille traditionnelle doivent cesser.

La famille doit être valorisée, soutenue, parce que **le soutien apporté à la famille profite à l'ensemble de la société**. L'éducation est de la responsabilité des parents, l'Etat ne doit pas se substituer aux devoirs de la famille et n'a pas à faire de nos enfants des clones étatiques.

L'UDC, bien que favorable à l'éducation classique et intemporelle, privilégie le libre choix du mode de garde (crèche, famille, maman de jour).

Ainsi, il est plus avantageux pour la société d'aider fiscalement la famille traditionnelle² faisant le choix de s'occuper elles-mêmes de leur(s) enfant(s) plutôt que de financer une place de crèche coûtant jusqu'à 30 000 – 40'000 francs par an à la collectivité.

L'UDC :

- Demande des allègements fiscaux pour toute famille avec enfant(s) ;
- Réclame le libre choix du mode de garde et refuse l'étatisation des familles et des enfants ;
- Demande d'aider fiscalement les familles faisant le choix de s'occuper elles-mêmes de leur(s) enfant(s) ;
- Demande une meilleure promotion de l'activité de famille d'accueil meilleur marché que le système très onéreux des crèches ;
- Veut une déduction partielle (plafonnement) des frais d'écolage des écoles privées ;
- Veut développer des alternatives aux EMS : par exemple le « Chèque personne âgée » offrant un véritable choix aux familles entre l'entrée en EMS et la garde à la maison, avec engagement d'une aide à domicile ;
- Veut que les caisses de retraite construisent des immeubles avec encadrement (D2) ;
- Veut mener une politique active qui permette à nos aînés de participer à la vie sociale en bénéficiant de ressources financières suffisantes ;
- S'oppose à la réintroduction de l'impôt sur les successions en ligne directe
- S'oppose à l'exercice de la prostitution sur le domaine public, tout particulièrement à proximité des écoles ;
- Exige une prévention de la vente et de la consommation des drogues dans et à proximité des écoles.

² voir Initiative fédérale pour les familles, www.initiative-familles.ch

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **M 1931 Proposition de résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour une modification du Code pénal suisse (punissabilité du recours à des prostitué-e-s de moins de 18 ans).** déposée le 4 janvier, <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00601.pdf> ; adoptée le 28 janvier 2010 et renvoyée à l'Assemblée fédérale
- **PL 10653 modifiant la loi sur les procédés de réclame (Interdire la publicité en faveur de la prostitution !)** demande que l'affichage public ne compromette pas le développement de notre jeunesse ni se fasse complice d'un commerce dont le capital humain est prodigué par la détresse d'autrui. Ces raisons commandent la modification de la loi sur les procédés de réclame. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10653.pdf> déposée le 19 avril 2010 ; rejetée le 2 juillet 2010
- **PL 10868 modifiant la loi sur la prostitution (I 2 49) (LProst) (Pas de prostituées sur le chemin de l'école !)** propose d'interdire l'offre publique de services liés à la prostitution dans un rayon de 500 mètres aux abords des écoles fréquentées par des mineurs. Actuellement, la loi et son règlement d'application ne permettent pas garantir l'ordre public, ces dernières comportant des notions indéterminées. Enfin, il faut rappeler que la prostitution de rue draine avec elle son cortège de dealers, de proxénètes et d'autres criminels plus ou moins organisés. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10868.pdf> déposé le 16 septembre 2011 ; rejeté le 8 juin 2012

Social

Garantir le financement des institutions sociales.

Personne n'est à l'abri, suite à un accident de parcours (accident, maladie, chômage), d'être un jour dépendant du soutien de la collectivité publique. La sécurité sociale est donc une nécessité pour la population, ce qui implique d'assurer sa pérennité pour les générations futures.

Les limites sont atteintes : l'aide sociale coûte plus de 700 millions par an. Pour que le système de sécurité sociale fonctionne, le cercle des ayants droit aux prestations doit être clairement défini et les dépenses doivent être en adéquation avec la capacité contributive de la collectivité. Plus du tiers de la population à Genève ne paie pas d'impôt. **Un franc d'aide sociale octroyé, c'est un franc prélevé sur l'impôt.** Du fait du coût d'exploitation des EMS, Genève envisage de les construire en France voisine ! (Rapport du CE au GC sur la politique publiques des personnes âgées en perte d'autonomie). Il est inacceptable de traiter moins bien ceux qui financent le système que ceux qui en profitent sans avoir jamais cotisé.

En matière d'assistance publique, la **valorisation du travail** doit être privilégiée avant que le filet social ne cède sous le poids des personnes ne souhaitant pas travailler. L'UDC entend **renforcer la lutte contre les profiteurs** qui touchent indûment l'aide sociale, par la création d'un service chargé de lutter contre la fraude à l'aide sociale. L'aide sociale est devenue un business : assistants sociaux, avocats et autres médiateurs vivent sur la misère d'autrui. Tous ont intérêt à ce que le système s'autoalimente sur le dos du contribuable. Arrêtons ce cercle vicieux ! Privilégions la responsabilisation des personnes par l'exigence de contre prestations, mêmes modestes, pour toute aide accordée.

L'UDC :

- Exige des bénéficiaires de l'aide sociale une participation à la société qui la fournit (on ne reçoit rien sans rien, pas d'aide sociale sans contre prestation) ;
- Demande la création d'un service de détectives sociaux, chargés de dépister les fraudeurs ;
- S'oppose aux doubles subventions sociales (Canton-commune), chaque franc doit compter dans le calcul du revenu (RDU);
- Exige que tous types d'aide sociale soient pris en compte dans le calcul du revenu imposable;
- Exige que l'aide sociale ne puisse être octroyée qu'après 5 (cinq) ans de séjour légal;
- Exige le contrôle de la fortune immobilière à l'étranger de tout bénéficiaire de l'aide sociale ;
- Exige que seule l'aide d'urgence (et non plus l'aide sociale) soit allouée aux requérants d'asile déboutés et en attente de renvoi;
- Exige que les personnes condamnées pour des infractions graves soient exclues de l'aide d'urgence;
- Veut que l'assistance sociale ne soit plus accordée aux personnes refusant de collaborer et de respecter les règles qui la déterminent ;

- Exige que les personnes (requérants d'asile reconnus compris) qui vivent de l'aide sociale remboursent l'aide qu'ils ont reçue dès qu'un travail leur assure un revenu régulier suffisant;
- Soutient la réinsertion professionnelle des personnes à l'aide sociale ;
- Est favorable au développement d'alternatives aux EMS ;
- N'entend pas envoyer nos aînés en EMS en France voisine ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **PL 10712 modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI)** propose d'inclure dans les besoins de base la prime d'assurance-maladie obligatoire des soins, mais pour un montant correspondant à la prime cantonale minimale pour une assurance impliquant une participation minimale de l'assuré aux coûts des prestations dont il bénéficie. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10712.pdf> déposé le 2 septembre 2010 ; rejeté le 15 avril 2011
- **R 687 « du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour demander de soustraire les jeunes adultes de la compensation des risques LAMal »** demande de soustraire les jeunes adultes de la compensation des risques LAMal, afin d'alléger leurs primes. En effet, si toutes les catégories de la population pâtiennent de l'interminable spirale haussière des coûts de la santé, ce sont les jeunes adultes et les familles qui ont de plus en plus de mal à régler leurs primes. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/R00687.pdf> déposée le 21 février 2012 ; rejetée le 20 avril 2012
- **R 690 « pour une intégration des sapeurs-pompiers volontaires dans le régime des allocations pour perte de gain »** Notre résolution demande à l'Assemblée fédérale de procéder à une modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG) afin que les sapeurs-pompiers volontaires se voient allouer des allocations en cas de service, comme cela se fait pour les personnes qui font du service dans l'armée suisse ou qui effectuent un service civil. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00690.pdf> déposée le 16 avril 2012
- **M 2097 « demandant d'assurer la sauvegarde du fonds pour l'amélioration des conditions sociales de la profession de chauffeur de taxi »**
En date du 18 juin 2011, le Tribunal fédéral a annulé l'Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la fixation de la taxe unique versée pour l'octroi d'un permis de service public ainsi que du montant compensatoire perçu pour l'annulation d'un permis de service public en application de la LTaxis. Il résulte de cela que le remboursement intégral des montants trop-perçus serait catastrophique pour le fonds, qui viendrait à se vider. La motion demande au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires aux fins d'assurer que le fonds pour l'amélioration des conditions sociales de la profession ne soit pas mis à mal par des remboursements ordonnés par Cour de Justice. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02097.pdf> déposé le 11 juillet 2012

Economie/Emploi

Soutenir les entreprises et maintenir les emplois : une priorité pour Genève

Les licenciements massifs et les fermetures d'entreprises ont des conséquences économiques catastrophiques pour Genève. La perte de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects induit une forte augmentation du chômage et d'énormes pertes fiscales pour notre canton. S'il est nécessaire que l'Etat agisse pour **maintenir et améliorer les conditions-cadre des entreprises**, celles qui désirent s'implanter à Genève doivent respecter les conditions du marché local et favoriser l'emploi pour les Genevois.

L'UDC, qui se bat depuis des années pour la **baisse de l'imposition des entreprises**, est très favorable à un taux unique d'imposition pour l'ensemble des entreprises établies à Genève mais pas au dumping salarial.

« Soit vous prenez un Allemand, soit vous choisissez quelqu'un de moins qualifié » (comprenez un suisse). Dixit Peter Neumann, titulaire d'outre frontière en charge de la nouvelle chaire à l'Université de Berne. La libre circulation permettant à l'Europe entière de postuler et d'être engagée en Suisse, **il se trouvera mathématiquement toujours plus d'Européens qualifiés que de Suisses**. Sauf que nous n'avons qu'un pays et que ses habitants, doivent pouvoir y trouver un toit et un emploi. Il est temps de dénoncer les accords de libre circulation qui nous privent d'emplois et nous poussent au chômage. Aujourd'hui, la crise mondiale et la libre circulation conduisent le monde entier à vouloir travailler en Suisse. L'UDC veut **favoriser l'emploi des Suisses et des résidents d'abord**.

Genève a le taux de chômage le plus élevé de Suisse. L'UDC veut favoriser la **reconversion professionnelle des chômeurs** en leur donnant une vraie possibilité d'apprendre et de trouver un nouveau métier et non pas les maintenir dans de pseudos emplois de solidarité.

L'UDC :

- Veut qu'une priorité aux Suisses et résidents soit accordée au niveau des emplois ;
- Veut que des avantages soient accordés aux entreprises qui engagent des résidents et qui participent financièrement à la construction d'infrastructures au profit de la collectivité ;
- Soutient les entreprises suisses et genevoises en particulier ;
- Défend la place financière genevoise ;
- Veut simplifier les contraintes bureaucratiques pesant sur les entreprises ;
- S'engage pour une baisse des impôts et des taxes et le maintien des forfaits fiscaux ;
- Réclame la suppression de la double imposition des bénéfices et du patrimoine ;
- Exige plus d'économie de marché, moins de bureaucratie, moins de régulations étatiques ;
- S'engage pour une baisse des impôts et des taxes des entreprises pour replacer le canton en situation de saine concurrence avec les autres cantons ;
- S'engage pour la défense la Genève internationale ;
- Entend développer des pôles de compétence à haute valeur ajoutée (horlogerie, biotechnologies) ;
- Veut lutter efficacement contre le travail au noir (échange d'informations entre départements)

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **R 652 « Crise économique mondiale et franc fort : sauvez nos emplois, svp ! »** Alors que notre canton connaît le taux de chômage le plus élevé de Suisse, plusieurs entreprises ont annoncé quitter Genève. D'autres entreprises envisagent de plier bagage pour diverses raisons (manque de place, franc fort...) pour s'établir sous des cieux plus cléments en Suisse ou à l'étranger. Cette résolution, d'une part, le Conseil d'Etat à tout entreprendre pour éviter que des entreprises quittent Genève, et, d'autre part, à intervenir auprès du Conseil fédéral afin d'établir un plan d'urgence face à une situation économique qui va immanquablement se dégrader dans l'arc lémanique. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00682.pdf> déposée le 15 novembre 2011 ; adoptée le 17 novembre 2011.
- **M 2089** : invite le Conseil d'Etat à intensifier le dialogue avec l'entreprise et à préparer des mesures envisageables pour restaurer la compétitivité et l'attractivité de Genève. Il convient que le Conseil d'Etat établisse un plan d'action et ne se laisse pas prendre au dépourvu comme il l'a été pour Merck Serono. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02089.pdf> déposée le 11 mai 2012 ; adoptée le 7 juin 2012
- **M 2085 « Pour un pôle de recherche en biotechnologies »** Avec la fermeture de Merck Serono, Genève n'a jamais connu de licenciement collectif aussi important. Il serait dommageable pour Genève et la Suisse que la haute qualification des anciens collaborateurs de l'entreprise ne soit plus utilisée à sa juste valeur. La motion demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération afin d'établir un plan d'urgence stratégique pour l'emploi dans les domaines de pointe de la « Health Valley » dans l'arc lémanique ; – à étudier avec la Confédération dans quelle mesure les programmes et pôles de recherche scientifiques actuels (PNR et PRN) pourraient être soutenus et développés. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02085.pdf> déposée le 7 mai 2012 ; adoptée le 10 mai 2012
- **M 2108 « pour une meilleure gouvernance des établissements publics autonomes avec des directeurs généraux autochtones »** : part du constat qu'une personne n'ayant pas vécu suffisamment longtemps à Genève ne connaît pas les spécificités de notre canton. Genève a déjà subi la gestion de divers managers étrangers, principalement français, et a pu constater que malgré de prestigieux curriculums, les personnes débarquées à Genève méconnaissent le fonctionnement de nos institutions. La motion demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi précisant que les directeurs généraux d'établissements publics autonomes doivent être ressortissants suisses ou étrangers disposant d'un permis d'établissement à Genève. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02108.pdf> déposée le 20 septembre 2012 ; rejetée le 16 novembre 2012

Ecole/Formation

Offrir un enseignement de qualité, c'est maximiser les chances de nos enfants de s'insérer dans le monde de travail.

Théâtre d'expérimentations pédagogiques post-soixante-huitardes avec les enfants pour cobayes, la plupart ne parlant même pas le français ; vivier de futurs chômeurs, **l'école genevoise de l'intégration, du multiculturalisme, a atteint ses limites**. Elle est devenue le cancre de la Suisse.

Aujourd'hui, l'école doit retrouver ses fondamentaux : apprendre à lire, à écrire, à compter et permettre à ceux qui la suivent de s'insérer dans la société et le monde du travail.

Enfin, si l'école a pour tâche d'enseigner, les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants. Les enseignants doivent être respectés. Face à l'indiscipline et à la violence, ils doivent pouvoir disposer d'un arsenal de sanctions pour rétablir l'ordre et la discipline.

A Genève, la circulation, l'urbanisme, les transports publics, les bâtiments sont tous dirigés par des cadres étrangers. Est-ce normal ? Non ! Il convient de renforcer les hautes écoles spécialisées; elles doivent apporter les compétences exigées par le monde du travail et par l'Etat employeur. Le nombre d'étudiants ne cesse de croître et dépasse la capacité d'accueil de nos hautes écoles. Il faut que le nombre d'étudiants soit adapté et des critères de sélection introduits en conséquence.

L'UDC :

- Exige que tout élève quitte l'école obligatoire avec une certification ;
- Propose des validations certificatives des étapes (certificat de fin de scolarité primaire et certificat de fin de scolarité secondaire) ;
- Exige de rétablir immédiatement comme priorités l'acquisition de connaissances en langue française et en mathématiques ;
- Demande la création de classes spéciales pour les élèves ne maîtrisant pas suffisamment la langue française ;
- Exige le placement des élèves délinquants dans des établissements spécialisés ;
- Soutient une école des résultats avec évaluation des établissements et des enseignants ;
- Demande une meilleure orientation des élèves en fonction de leur niveau et des besoins du monde du travail ;
- Exige des programmes sérieux d'éducation civique et d'histoire suisse;
- Veut favoriser la formation professionnelle qui est aussi importante que la formation académique;
- Est d'avis que l'école enseigne et que les parents éduquent ;
- Exige de l'Université une sélection d'entrée et des taxes supérieures pour les étudiants étrangers.
- Veut exonérer fiscalement les parents qui font le choix de scolariser leurs enfants dans une école privée et dont le coût de la scolarité n'émarge plus des impôts;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **R 626 « Apprentis sans papiers: l'Etat ne doit pas se mettre hors la loi ! »** invite le Conseil d'Etat à ne pas se mettre hors la loi dans le dossier des apprentis sans papiers. Le groupe UDC insiste sur l'importance du respect du droit fédéral et réagit à l'initiative de sept communes qui ont demandé au Conseil d'Etat « d'assouplir sa pratique » en matière d'apprentis sans papiers <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/R00626.pdf> résolution déposée 11 juin 2010 ; adoptée par le Grand Conseil le 18 mars 2011 <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/loisvotee/RV00626.pdf>
- **M 2100 demandant que les directeurs d'établissement scolaire consacrent une partie de leur temps de travail à l'enseignement.** La motion demande au Conseil d'Etat de modifier les attributions des directeurs d'établissement scolaire prévues par le règlement de l'enseignement primaire (C 1 10.21) aux fins qu'ils consacrent 50% de leur temps de travail à enseigner dans le ou les établissements qu'ils dirigent. En effet, la mise en route des directions d'établissement en 2008 a engendré la création de 93 postes de directeur d'établissement. De son côté, l'introduction du mercredi matin d'école impliquera la création de 120 nouveaux postes et 20 millions de francs de dépenses supplémentaires. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/M02100.pdf> déposée le 20 août 2012

Santé

Enrayer la hausse des coûts de la santé et des primes d'assurance-maladie

Genève connaît les coûts **d'assurance-maladie les plus élevés de Suisse**. Le système LAMal, combattu par l'UDC à l'époque, est responsable du doublement des primes depuis son introduction et d'une immense **détresse financière**.

Les **coûts de la santé à Genève, nettement supérieurs à la moyenne nationale**, font qu'un **Genevois sur quatre touche un subside de l'Etat** pour son assurance maladie.

Les Genevois s'acquittent d'une prime annuelle moyenne de SFR 5'400.- (adulte), 4860.- (jeune adulte). **Les contributions financières des personnes domiciliées à l'étranger ne couvrent pas le coût des infrastructures hospitalières genevoises qu'ils utilisent.**

Les coûts de la santé continuent à progresser, alors que la qualité des soins diminue. **La libre circulation** a attiré à Genève de nombreux médecins étrangers. Chaque médecin qui s'installe engendre 1 million de coûts supplémentaires à la charge des assurés.

La faillite du système de santé est programmée.

L'UDC :

- Exige le remboursement des primes payées en trop par les Genevois ;
- Exige que les coûts de la santé soient transparents ;
- Exige une égalité de traitement et de paiement pour tous ceux, y compris les frontaliers, qui profitent des établissements hospitaliers genevois (contribution de solidarité) ;
- Veut comptabiliser les frais d'hospitalisation non payés par les étrangers dans l'aide au développement (0,7%) ;
- Demande de soustraire les primes d'assurance-maladie des jeunes adultes, à charge de leur famille, de la compensation des risques ;
- Exige la suppression des primes "dumping" octroyés aux étudiants étrangers ;
- Propose de valoriser des soins de proximité dispensés avec compétence par les médecins généralistes ;

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- **R 687 « du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal pour demander de soustraire les jeunes adultes de la compensation des risques LAMal »** demande de soustraire les jeunes adultes de la compensation des risques LAMal, afin d'alléger leurs primes. En effet, si toutes les catégories de la population pâtissent de l'interminable spirale haussière des coûts de la santé, ce sont les jeunes adultes et les familles qui ont de plus en plus de mal à régler leurs primes. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/R00687.pdf> déposée le 21 février 2012 ; rejetée le 20 avril 2012

Sport

Le sport est indispensable à la cohésion sociale et à la formation de la personnalité, il contribue à améliorer notre santé

Aujourd'hui, l'individu est confronté aux exigences accrues de la société qui engendrent une concurrence sans pitié. Pour affronter ces difficultés, il doit disposer de ressources physiques et morales élevées. Or, depuis plus de 20 ans, nous observons un accroissement de l'obésité et de l'anxiété. Notre société court le risque de devenir, comme celle des Etats-Unis, obèse et dépressive. Pour enrayer cette évolution, l'UDC estime que **le sport est l'un des moyens qui apportera à tout un chacun le plaisir, le bien-être et l'envie de se dépasser**. L'UDC soutient tant le sport de loisir que le sport de pointe.

En outre, **une meilleure promotion du sport permettra de freiner la hausse des coûts de la santé**. L'Angleterre n'a pas hésité à conditionner l'octroi de l'aide sociale à la pratique d'une activité sportive. A Genève, aide sociale rime encore avec oisiveté et anxiété.

L'UDC :

- Exige que chaque enfant puisse pratiquer à l'école un sport qui donne le goût de l'effort ;
- Soutient la pratique du sport de loisir comme le sport d'élite ;
- Encourage chaque enfant à pratiquer une activité sportive ;
- Encourage la réalisation d'infrastructures pour une pratique du sport accessible à tous ;
- Demande de mieux valoriser les prestations de nos sportifs d'élite (modèles) ;
- Entend promouvoir et soutenir les grands événements sportifs (p. ex course de l'Escalade) ;
- Veut conditionner l'octroi de l'aide sociale à la pratique d'une activité physique régulière.

Culture

La politique culturelle de l'Etat ne peut qu'avoir un caractère supplétif

Le soutien public des uns est un même temps la discrimination des projets de tous les autres. Le mécénat privé ou le sponsoring sont mieux adaptés à l'essor de la diversité. C'est pourquoi il convient de soutenir de façon ciblée tout projet de fondation culturelle ou de don privé, notamment par le biais de la fiscalité. La politique culturelle de l'Etat mène souvent les décideurs politiques à encourager plus particulièrement un pan de la culture, qui leur est politiquement favorable. En échange, nombreux sont les acteurs de la culture qui, sans se soucier des tenants et aboutissants, se laissent embrigader par les partis de gauche dans les campagnes, des slogans ou des comités électoraux.

La culture n'est pas étrangère aux concepts d'économie de marché et aux principes de l'offre et de la demande. La concurrence des idées doit aussi avoir lieu dans le domaine de la culture. Une production qui rate son public cible, n'a pas de sens. La culture qui plaît au plus grand nombre doit avoir le succès commercial qu'elle mérite. Ceux qui affectionnent le kitch ou le divertissement frivole, doivent pouvoir s'adonner à leur plaisir, comme ceux qui apprécient les performances qui défient le « bon goût ». Ni l'une, ni l'autre de ces formes d'art ne devrait être financée par des deniers publics. Notre culture populaire, par exemple, n'est pratiquement pas subventionnée. Elle vit de l'engagement bénévole et passionné d'individus ou d'amicales.

L'UDC :

- Soutient une culture vivante et populaire
- Exige de la politique culturelle qu'elle respecte le principe de subsidiarité;
- Est en faveur d'une culture vivante qui est ni ordonnée par l'Etat, ni encouragée via des structures reposant avant tout sur le copinage;
- Est en faveur d'une culture et des performances artistiques accessibles à tous et qui n'ont pas besoin d'infrastructures et de coûts exorbitants pour plaire (ex festival Antigél) ;
- Demande l'encouragement ciblé et des allègements fiscaux importants (voire l'exonération) pour les fondations culturelles de droit privé et les dons
- Rejette la censure, la mise au pas et l'exclusion dans le domaine de la culture;
- Veut promouvoir au travers de la politique culturelle nos traditions et nos coutumes locales ;
- Rejette le mélange de la politique culturelle avec des projets ayant d'autres objectifs comme « l'intégration » ou l'immigration (ex : vol spécial) ;
- Rejette l'aide étatique directe et indirecte à la presse.

Vos députés ont notamment déposé au Grand Conseil :

- R 636 « pour le défilé des éléphants du cirque national suisse Knie » <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/loisvotee/RV00636.pdf> déposée le 7 septembre 2010 ; adoptée le 14 octobre 2011